

BUREAUX : RUE NAIN, 4

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RECLAMES : 25 centimes

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 4; Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, & Co, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 08, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

Table with 2 columns: Date (DU 25 FÉVRIER, DU 26 FÉVRIER) and values for 3 0/0, 4 1/2, and Emprunt 1872 (5 0/0), Emprunt 1871.

EXTRAIT Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal le 13 janvier 1874, enregistré, Le nommé Desrumaux Jean-François, 41 ans, marchand de lait, né et demeurant à Rockem (Belgique), déclaré coupable de falsification de lait battu, a été condamné à six jours de prison et à cinquante francs d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré dans les journaux l'Indicateur de Roubaix et Tourcoing et le Journal de Roubaix, et affiché.

Certifié par le Greffier, soussigné: FIEVET.

Vu au parquet: Pour le Procureur de la république, Félix TOURNIERE, 5687

ROUBAIX, 26 FÉVRIER 1874

BULLETIN DU JOUR

Nos lecteurs connaissent la lettre que M. Thiers vient d'écrire à M. Lepetit, concurrent de M. Beauchamps dans le département de la Vienne. Deux points surtout sont à noter dans cette longue épître, c'est l'éloge de la République conservatrice, cette chimère aujourd'hui démodée, c'est aussi la critique indirecte, mais bien claire de la candidature de M. Ledru-Rollin.

« Il faut que les électeurs, dit M. Thiers, par des choix bien entendus, constamment dirigés dans le même sens, éclairent l'Assemblée nationale sans l'effrayer » c'est la première botte au protégé de M. Naquet; voici la seconde: « des choix faits dans un autre esprit ne pourraient qu'ajouter aux hésitations de l'Assemblée, qu'apporter au pays de nouvelles anxiétés, au commerce de nouvelles pertes, à la réorganisation du pays de nouveaux retards, à sa considération un plus grand affaiblissement » — si après cela M. Ledru-Rollin et ses amis ne sont pas contents, ils seront bien difficiles.

Signalons encore deux passages de cette lettre curieuse; dans l'un il est dit que « la seule satisfaction qu'on puisse honnêtement désirer est le triomphe de l'intérêt général sur les intérêts particuliers » de telles paroles sous la plume de M. Thiers qui, depuis son entrée dans la vie politique, a toujours mis au-dessus de tout la satisfaction de son ambition personnelle, montrent bien que faire et dire sont deux.

Ailleurs l'ex-président de la république réclame « l'établissement en France d'un gouvernement sensé, ferme, stable autant que possible et arrêté dans sa forme pour qu'il soit arrêté dans ses vues. »

C'est fort bien dit, mais comment M. Thiers a-t-il cherché à réaliser ce programme pendant son passage au pouvoir; était-il ferme quand il abandonnait à l'insurrection de la Commune, Paris, sa banlieue et ses forts; quand, après le triomphe de l'armée de l'ordre, il laissait s'échapper tous les principaux chefs, quand plus tard il laissait impunis les Melvil-Blaucourt et autres; était-il stable quand pour se maintenir à la présidence il oscillait savamment entre la gauche et la droite; enfin, était-il sensé quand il finissait par incliner vers les radicaux et leur servait de cheval de renfort?

Personne jusqu'ici n'avait prononcé contre M. Thiers une condamnation plus absolue et plus catégorique que celle qui résulte de ses propres paroles.

L'anniversaire du 24 février n'a donné lieu à aucun incident soit à Paris, soit dans les départements. Partout la tranquillité a été parfaite.

La nouvelle publiée par quelques journaux que le comte de Chambord serait actuellement en Suisse et que beaucoup de députés légitimistes seraient allés lui présenter leurs hommages, est dénuée de fondement. Les notabilités parlementaires du parti légitimiste n'ont pas cessé d'assister aux séances de l'Assemblée et elles assurent que le comte de Chambord n'a pas quitté Frohsdorff.

Ce n'est pas chose aisée que de se retrouver dans les nouvelles espagnoles. Elles sont au moins aussi diverses et ondoyantes que les marches et contre-marches du général Moriones.

Hier matin l'on télégraphiait qu'il avait contremandé la marche sur Bilbao sous prétexte du mauvais temps qui contrariait les opérations maritimes. Quelques heures plus tard, nouvelle dépêche, toujours de Madrid, et disant: « On croit que Moriones a commencé les hostilités aujourd'hui. » Prenons en acte, mais ne nous y fions que tout juste.

La Gazette de France publie aujourd'hui un tableau fort intéressant, et non moins instructif, des élections partielles qui ont eu lieu en France depuis les élections générales du 8 février 1871. On sait que ces élections partielles ont été généralement favorables au radicalisme; mais ce qu'on ne sait pas assez, et ce que démontre le tableau, c'est que les élus envoyés à l'Assemblée par la loi suprême du nombre ne représentent en réalité que la minorité des électeurs. La démonstration est claire comme le jour.

Ainsi, en 1871, quarante-sept départe-

tements ont eu à élire cent treize députés. Le chiffre des inscrits était de 3,944,463; le nombre des votants a été de 3,626,578, et les élus ont réuni seulement 2,177,374 voix, soit moins des deux cinquièmes des inscrits.

En 1872, vingt-huit départements ont élu trente-un députés. Inscrits 3,959,039; votants, 2,330,541; nombre de voix obtenues par les candidats élus, 1,301,895, soit moins du tiers des inscrits.

En 1873, élection de vingt-quatre députés dans vingt-deux départements. Electeurs inscrits, 3,032,234; votants, 2,009,031; voix obtenues par les élus, 1,250,541, soit un peu plus du tiers.

Tous ces chiffres sont officiels. En récapitulant, on arrive à constater ces résultats d'ensemble: Pendant les trois années 1871, 1872, 1873, 97 élections départementales pour nommer 168 députés; 12,935,776 électeurs inscrits; 7,986,270 votants; candidats élus seulement par 4,729,810 voix, et en face desquels il faut mettre 8,215,966 électeurs, dont 4,939,506 se sont abstenus et dont 3,236,460 ont voté contre les élus. Les élus ne représentent donc à l'Assemblée que le tiers des électeurs, le huitième de la population totale, et cependant ils les représentent de par la loi du nombre!

Conclusion: Le suffrage universel, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, et qui ne représente ni les intérêts, ni les principes supérieurs, ne représente pas même le nombre. Donc, delenda Carthago.

Nous lisons dans le Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres la lettre suivante que vient d'écrire Mgr l'évêque de Poitiers, en réponse à plusieurs articles de journaux:

Poitiers, 23 février 1874.

Monsieur, Je n'ai connu qu'une partie des articles de journaux dont vous me parlez, et j'ai cru de ma dignité qu'on n'ajoutât rien à la réclamation formée en mon nom par le secrétaire de mon évêché.

Le publiciste qui me prête obstinément des paroles que je lui aurais dites en 1863 dans une conversation privée, à une époque où ma maison était cernée par la police impériale, joutit-il d'assez d'autorité pour que je doive faire opposer un second démenti à son imputation? M. Merson fut amené à Poitiers, autant qu'il m'en souvient, par une affaire portée devant les tribunaux. Il se crut assez protégé par ses opinions pour pouvoir affronter l'entrée de ma demeure et pénétrer dans mon cabinet: ce qui n'était point alors sans inconvénient pour les hommes publics.

Le propos emphatiquement prophétique qu'il m'attribue sur la préséance du fils de Pie IX est absolument gratuit, et ne peut s'expliquer que par la préoccupation de son esprit.

Ayant passé à Rome le printemps de 1856, j'ai eu la douleur de constater et de ressentir très vivement pour mon compte l'impression produite par le grave incident qui vint s'interposer entre la naissance du prince impérial et les cérémonies de son baptême. Dans ce trop mémorable congrès de Paris,

où le représentant du Grand-Turc siégea pour la première fois parmi les puissances chrétiennes, et où celles-ci s'accordèrent à lui garantir l'intégrité de son territoire, nous entendîmes avec stupeur le représentant de la France dénoncer de la façon la plus injuste et la plus blessante le gouvernement pontifical.

Le protocole du 8 avril 1856, dû à l'initiative du comte Walewski, organe de l'empereur, contenait le principe de tous les maux qui ont fondu depuis sur l'Eglise et l'Europe. Quel que soit donc le mystère de l'avenir réservé, par la mobilité de nos institutions et par nos révolutions incessantes, à l'entière qui est Pie IX pour parain dans ces désholantes conjonctures, je suis de ceux qui ont suivi avec trop d'attention, jour par jour, la marche de l'histoire contemporaine, pour avoir eu jamais la pensée d'associer sur ce fait une mission providentielle et un horoscope favorable.

J'écris ces paroles à regret, Monsieur: la faute en est à ceux qui, après les avoir entendues de ma bouche, ont persisté à dénaturer ma pensée et mon langage.

Je ne me défends point d'ailleurs d'avoir parlé avec modération de la personne et de la famille de l'empereur, à l'heure même où son gouvernement me poursuivait à outrance parce que ma conscience me portait à combattre publiquement des actes contraires aux intérêts de la religion et du pays. Je reconnais également qu'en demandant à M. Léon Dupont, auteur du livre intitulé: Le quatrième Napoléon, d'avoir à effacer de l'en-tête de sa brochure une épigraphe qui ne pouvait loyalement être maintenue, je n'ai eu garde de prononcer aucune parole offensante pour un pouvoir tombé. La loi évangélique, dont nous sommes les interprètes et les ministres, nous fait un devoir d'allier à la franchise et au courage de la résistance les habitudes du respect; et nous ne savons pas ajouter nos coups à ceux que le malheur a frappés.

Cela fit, et sans incriminer la bonne foi de mon visiteur de 1863, je m'abstiens de chercher comment il a pu commettre cette erreur, et se porter à un procédé dont le sentiment public a déjà apprécié la convenance. Agréez, monsieur, etc.

On répond l'imprimé suivant dans la circonscription électorale de Sainte-Marie-aux-Mines:

M. Simonis, député de notre circonscription au Reichstag, a adressé à M. le curé de la Madeleine la lettre suivante:

Salle du Reichstag, 20 février 1874.

Je vous écris à la gauche de Monseigneur à qui j'ai mis votre dépêche sous les yeux; c'est la deuxième que je lui montre.

MM. Winterer et Guerber s'étaient fait inscrire d'avance pour la parole.

Monseigneur alla au pied de la tribune pour bien comprendre M. Teutsch.

Celui-ci ayant fini au milieu d'un tumulte extraordinaire, le président annonce que Monseigneur a la parole.

Nous ouvrons les yeux tout grands. Nous écoutons...

La clôture est mise aux voix et prononcée. M. Winterer fait des efforts désespérés pour arriver à la parole. Pas moyen. Le président la lui refuse de la manière la plus insolente.

On vote sur notre proposition. Les Polonais Sonnemann, Kruger, Ewald, se lèvent pour nous appuyer. Nous-mêmes restons assis.

Le soir nous étions bien embarrassés. Nous rédigeâmes un projet pour désavouer l'évêque. Voici ce qui fut fait: Pouquet monta hier à la tribune pour déclarer que Monseigneur n'avait parlé qu'en son nom. Nous sept et un des Lorrains nous signâmes une déclaration pour être jointe au procès-verbal, afin d'expliquer notre abstention du vote.

Nous avons, de plus, fait nos représentations à Monseigneur, qui, là-dessus, a rédigé une note qu'il nous a fait lire et dont voici le résumé:

1<sup>o</sup> Mgr l'évêque de Strasbourg n'a pas reconnu purement et simplement le traité de Francfort, puisqu'il a signé la motion contre.

2<sup>o</sup> Il n'en a pas non plus contesté l'existence ni nié quelques conséquences légales, puisque nous les subissons. Mais il ne l'a pas reconnu simplement, puisque nous sommes venus ici pour protester contre (?) et on atténuer les effets.

Monseigneur vient de me dire qu'il formulera ses réserves dans un prochain discours.

La motion a été enterrée, comme nous pouvions nous y attendre; seulement M. Jœrg nous a déclaré qu'il n'eût jamais cru qu'on pourrait le faire d'une manière aussi...

Comptez que les Prussiens auront maintes occasions d'entendre les protestations des Alsaciens-Lorrains.

Nous sommes tous d'accord, nous tenons à maintenir le champ de bataille.

Votre dévoué, SIMONIS, député.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 25 février.

Quel incorrigible vieillard que ce M. Thiers! Dans sa lettre à M. Lepetit, candidat de la république conservatrice dans la Vienne, avec l'appui des radicaux, l'ex-président continue à se prononcer contre la monarchie, sous prétexte que trois partis monarchiques se disputent le trône. Et d'abord, depuis la réconciliation des princes de la maison de Bourbon, il n'y a plus qu'une seule monarchie nationale. Quant à l'empire, il n'est, comme l'a très bien dit M. le marquis de France, qu'une forme de la révolution. M. Thiers ne voit de praticable qu'une république sage, équitable, réparatrice... Mais c'est là précisément ce qu'il y a de moins praticable, et à quoi sert-il à M. Thiers de vieillir et d'avoir écrit l'histoire de la révolution, s'il ne voit pas qu'une république sage, équitable réparatrice, est précisément la chose du monde la moins praticable dans notre pays.

Toutes les fois que l'ex-président a voulu faire de la république conservatrice, le suffrage universel a répondu par la république de Barodet et Rancé et répondra sans doute encore, le 1<sup>er</sup> mars, par la république Ledru-Rollin.

Si l'Assemblée nationale, comme le constate M. Thiers, est malheureusement divisée en deux portions égales, c'est la faute de l'ex-président et de ses amis du centre gauche qui ne veulent pas profiter d'une expérience si funeste à notre pays pour renoncer à l'idéal d'une république modérée, qui ne peut jamais se réaliser.

M. Edouard Lockroy, dans la Rappel, en opposant le spectre bleu au spectre rouge, prodigue ses railleries aux membres du centre gauche et on peut dire aussi du centre droit, représentés par le spectre bleu... Qui passe, selon les circonstances et les

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 27 FÉVRIER 1874.

Le Choix de Suzanne

PREMIÈRE PARTIE VII. — (Suite)

« Préoccupé de la confiance qu'il avait promise au curé, sentant se rallumer davantage en lui à ce sujet sa douleur mal éteinte, il comprenait que Suzanne avait besoin, au moins pour quelque temps, d'une société moins triste que la sienne, et lui-même l'engageait à se rendre au château. Il savait que la baronne veillerait sur elle comme sur Renée, il était tranquille; il parvenait à raisonner les craintes qu'il avait fait trembler si longtemps, il s'étudiait toujours à les surmonter, à les chasser; les accidents matériels ne le préoccupaient plus comme autrefois lorsqu'elle était enfant: aujourd'hui que pouvait-il craindre? N'imposait-elle pas le respect par sa candeur et sa modestie? Enfin n'était-ce pas dans une famille essentiellement distinguée et chrétienne qu'il lui permettait d'aller? »

Cette confiance était tout-à-fait en dehors du caractère et des idées de M. Germon, mais n'est-il pas des instants dans la vie où l'homme le plus sensé se

trouve tout à coup inconséquent avec lui-même?

Si, dans une heure d'abandon et de somnolence morale, le père abandonnait ainsi sa fille sur un courant dont les dangers prévus l'avaient toujours épouventé, quelqu'un auprès de lui s'indignait presque de cette aveugle confiance; quelqu'un veillait: c'était Jacques.

Attristé de la mélancolie de Suzanne, jusqu'alors si gaie et si vive, peut-être n'en eût-il pas cherché les causes s'il n'avait éprouvé pour elle qu'une amitié ordinaire. Depuis longtemps sa tendresse toute fraternelle s'était transformée: l'aiguillon de la jalousie le piquait au cœur, mais ne pouvait encore lui révéler la vérité.

Evidemment la jeune fille trouvait plus de plaisir au château qu'à l'étude, puisqu'elle y allait tous les jours. S'y amusait-elle assez pour oublier tout-à-fait sa tristesse? Le pauvre garçon ne pouvait le deviner. Lorsqu'elle rentrait, la fatigue, la surexcitation coloraient ses joues et son regard brillait plus vif qu'au matin; mais si vite la flamme s'éteignait et les grands yeux noirs reprenaient leur mélancolique expression! Elle ne disait toujours rien, souriait de temps en temps à son père et à Jacques et leur parlait de choses indifférentes. Elle savait mal dissimuler, d'abord parce que la dissimulation était loin de son caractère naïf et franc; puis, élevée avec tant de liberté dans ce sim-

le milieu, elle n'avait jamais eu à apprendre, à exercer cette science pour laquelle sa nature n'eût éprouvé que de la répulsion.

« Qu'a donc Suzanne? » se demandait M. Germon, voyant avec inquiétude que ce qu'il avait cru être de la fatigue et la suite de ses alarmes pendant la courte maladie qu'il venait de faire, ne cédait ni à la tendresse qu'il lui témoignait plus vivement encore, ni aux distractions qu'il lui permettait.

« Il faut que Suzanne soit malade, dit-il un jour à Jacques.

« Oui, » répondit le jeune homme avec une nuance d'amertume.

A la menace de faire venir le docteur, elle protesta énergiquement, déclara qu'elle n'avait aucun mal, qu'elle ne voulait pas le voir, qu'elle s'enfermerait dans sa chambre et ne répondrait à aucune de ses questions.

L'enfant gâtée perçait sous cette réponse; le père céda « provisoirement », dit-il: il l'accorda qu-iques jours à Suzanne pour revenir à son état normal, c'est-à-dire avoir des joues moins pâles, retrouver ses sourires, sa vivacité, son entrain.

faute qu'il commettait. Si Suzanne eût été moins enfant, elle eût deviné les soupçons et les souffrances de son jeune ami, elle en eût été surprise et peut-être blessée; mais jamais un mot d'amour ne s'était glissé entre eux, ni lui ni elle n'avaient le droit de douter l'un de l'autre; cependant elle devenait femme, une intuition de la vérité lui fut tout-à-coup révélée.

Un jour que Mlle Germon, cédant aux instances d'Adhémar et de Renée, avait consenti à se joindre aux deux familles du château pour une partie de chasse, Jacques se trouva tout-à-coup devant elle au détour d'une allée du bois. Elle causait en ce moment avec beaucoup d'entrain, un joyeux éclat de rire s'échappait de ses lèvres; en apercevant Jacques, elle rougit et se tut.

Simplement, froidement, comme un étranger, malgré la douloureuse piqûre qu'il sentait au cœur, Jacques salua et passa.

« Un monsieur? dit Albert qui ne le reconnut pas, c'est plus rare qu'un loup, dans ces bois!

« Mais c'est Jacques! s'écria Renée.

« Jacques! qui, Jacques? »

« Le maître-clerc de mon père, bulbulia Suzanne.

« Il a vraiment l'air d'un monsieur! reprit le jeune avocat avec une nuance de dédain.

ques est un noble cœur et une belle intelligence; je l'ai entendu dire souvent à M. Germon.

« Ah! » fit simplement Albert.

Suzanne adressa à la baronne un regard reconnaissant.

« Je parie qu'il vous fait la cour, mademoiselle! reprit un peu vivement Albert, qui se mordit aussitôt les lèvres, car il comprit l'inconvenance de ses paroles.

« Jacques est pour moi un frère, un ami, sur le dévouement duquel je puis compter, répondit la jeune fille avec une certaine dignité; nous nous connaissons depuis notre enfance. »

Elle était blessé du sourire railleur et du léger persiflage du jeune avocat. Si Jacques, au lieu de disparaître, était demeuré près d'eux une seconde de plus, nul doute que Suzanne, malgré sa timidité, n'eût affirmé plus énergiquement son amitié pour le pauvre clerc; elle pouvait être modeste et réservée, rien n'eût arrêté son élan; sans prendre le temps de penser, elle se fût peut-être compromise, tant l'injustice la révoltait, tant une injure à l'ami de son enfance la mettait hors d'elle! Elle ignorait le secret de son cœur, mais sans rougir elle l'eût ainsi révélé en même temps à elle-même, à lui, à tous.

L'accent de Mlle Germon, en prononçant d'aussi simples paroles, avait surpris Albert; il n'essaya pas de réparer sa maladresse, il détourna la conversation et ne cessa pas d'étudier Suzanne.